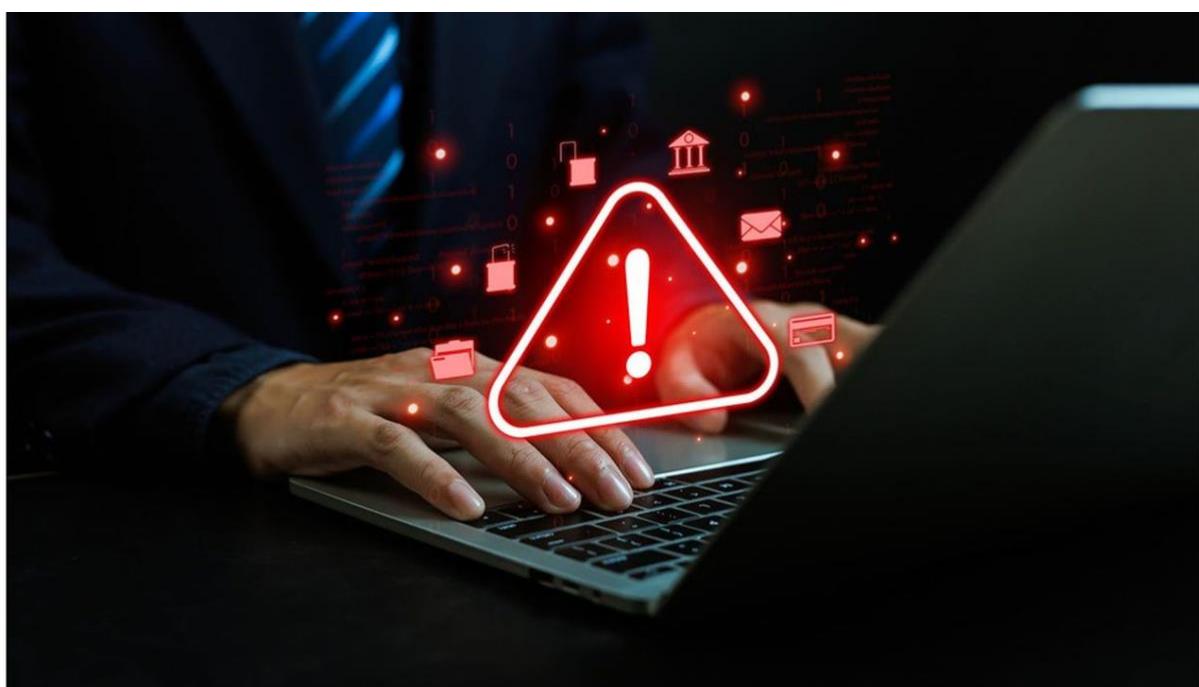


Filtre anti-arnaques : « Deux ans de retard, 1,2 milliard perdu par an, et des victimes laissées seules face à la honte »

Pourquoi le filtre anti-arnaque, promis par Emmanuel Macron et adopté dans la loi, n'est-il toujours pas en place ? Enième concurrence entre administrations et services ? Volonté manifeste de l'enterrer ? En attendant, les victimes continuent de se faire dévaliser en ligne par des sites bidons, déplore le député Eric Bothorel (EPR).



Le filtre anti-arnaques promis tarde à voir le jour, laissant les victimes sans protection. (Shutterstock)

Par [Eric Bothorel](#) (député des Côtes d'Armor)

Publié le 8 déc. 2025 à 11:45Mis à jour le 8 déc. 2025 à 12:07

Réservé à nos abonnés

Alors que la crise financière continue de peser sur la France et que [la dette nationale atteint des sommets](#), la Banque de France dévoilait en 2023, un chiffre alarmant : sur les 31 milliards de paiements scripturaux effectués (c'est-à-dire par carte bancaire, chèque, virement, prélèvement), 1,19 milliard d'euros ont été détournés par fraude.

Nous perdons au moins 1,2 milliard et la plupart du temps, nous laissons les victimes, seules face à la honte d'avoir été bernées. C'est insupportable ! Et c'est pourquoi c'était l'une des promesses d'Emmanuel Macron avant sa réélection en 2022. Face à la hausse des escroqueries en ligne, le président-candidat [s'était engagé à mettre en place un filtre anti-arnaques.](#)

La Cour des Comptes publie ce jour un rapport sur « la protection des consommateurs à l'ère du numérique ». Première recommandation ? Mettre en place en 2026 le filtre anti-arnaques.

Avertir les usagers en temps réel

Le dispositif, imaginé comme un rempart aux nombreuses arnaques en ligne qui ciblent quotidiennement les Français, devait mettre à contribution les fournisseurs de navigateurs Web et les fournisseurs d'accès à Internet afin d'avertir les usagers en temps réel lorsqu'ils s'apprêtent à se rendre sur un site potentiellement malveillant, avec la possibilité de procéder au blocage des sites concernés par une autorité administrative. Ce site fonctionne d'ailleurs très bien en Belgique, depuis plus de deux ans.

Le gouvernement prévoyait initialement d'expérimenter le filtre anti-arnaque pendant la Coupe du monde de rugby, puis pour les Jeux olympiques. Mais sa mise en place se fait toujours attendre aujourd'hui, le projet ayant accusé plusieurs contretemps depuis l'adoption de la loi de mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, dont il était la mesure phare.

La DGE gère plus de 7 milliards d'euros et n'a pas trouvé les 5 à 10 millions d'euros en 2025 pour mettre en place ce filtre ?

Député, je ne cesse d'alerter les éphémères ministres en charge du numérique de ce sujet. Le Canard enchaîné, RTL ont interrogé Bercy et notamment la Direction générale des entreprises (DGE) qui semble vouloir orchestrer cette mise en oeuvre.

De décembre 2024 à septembre 2025, la DGE attendait la rédaction d'un décret, puis faisait des travaux pour mettre en place un socle technique, puis choisissait un acteur public du numérique pour porter le projet, puis finalement lançait un marché public. A l'été 2025, une nouvelle réponse : « la procédure d'attribution de mise en place de ce filtre anti-arnaque est déclarée sans suite pour motif que le montant de l'offre financière excède les crédits budgétaires alloués au projet. »

La DGE gère plus de 7 milliards d'euros et n'a pas trouvé les 5 à 10 millions d'euros en 2025 pour mettre en place ce filtre ? La raison n'est évidemment pas budgétaire. Alors quelles sont ces raisons ?

Une énième concurrence entre administrations et services ? Une volonté de ne pas mettre en place ce qui a été promis par un Président de la République, réélu et adopté par le Parlement dans un projet de loi ?

Lenteurs volontaires des administrations

En attendant, le 17Cyber est submergé d'appels et de demandes pour accompagner un nombre croissant de victimes des attaques et arnaques en ligne.

En attendant, selon l'étude menée par Kaspersky dans huit pays européens, les Français [sont plus vulnérables aux attaques et arnaques](#) sur internet, car 41 % des Français n'ont jamais vérifié leurs paramètres de confidentialité sur les réseaux sociaux, ce qui signifie qu'ils partagent vraisemblablement plus d'informations qu'ils n'en ont réellement l'intention.

Depuis on me répond avec une autre façon bien connue de renvoyer une priorité aux calendes grecques, « nous sommes dans l'attente d'une réunion interministérielle ». Ces fameuses RIM où entre hauts fonctionnaires à la tête d'administration centrale ou de cabinets ministériels, on doit mettre en oeuvre ce qui a été décidé par l'Exécutif ou voté par le Parlement. En principe...

En janvier arrivera en séance le projet de loi Cyber Résilience, dont je suis le rapporteur. Et je réaffirmerai à la tribune que les administrations sont censées mettre en oeuvre ce qui a été voté par le Parlement. Non pas quoi qu'il en coûte mais avec diligence. Il reste aussi la possibilité, sans avancée réelle sur ce sujet, de demander une Commission d'enquête.

Il est plus que temps de protéger les Français, y compris des lenteurs volontaires de ses administrations à l'ère du numérique.

Eric Bothorel est député (EPR) des Côtes d'Armor.

Eric Bothorel